

# **GUIDE PRATIQUE**

## **Coronavirus - Covid-19**

3 mars 2020



# SOMMAIRE

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Données actuelles sur le virus.....</b>                             | <b>4</b>  |
| <b>2. Les principales mesures prises en France au<br/>02/03/2020.....</b> | <b>5</b>  |
| <b>3. Fiches pratiques.....</b>   | <b>7</b>  |
| 3.1 <u>Prévention pour tous</u> .....                                     | 8         |
| 3.2 <u>Situations spécifiques</u> .....                                   | 9         |
| <b>4. Ressources.....</b>   | <b>12</b> |

# 1. Les données actuelles sur le virus

## Un coronavirus émergent né en 2019 à Wuhan

- 31/12/2019 : les autorités chinoises informent l'OMS de plusieurs cas de pathologies respiratoires en lien avec un marché d'animaux vivants à Wuhan, commune de la province de Hubei située à 800 km à l'ouest de Shanghai
- 09/01/2020 : un nouveau coronavirus 2019-NCoV est identifié

Hypothèse d'une maladie transmise par les animaux (zoonose) hautement privilégiée

Virus en cause fait partie de la famille des coronavirus : nom en lien avec les pics qui parsèment leur surface (indispensables pour pénétrer dans les cellules) : aspect d'être coiffés d'une couronne (corona en latin)

- > Nom donné : **Covid-19**
- > **Transmission interhumaine avérée** : par contacts étroits avec une personne malade, via l'inhalation de gouttelettes émises lors d'éternuements ou de toux, ou après un contact avec une surface venant d'être contaminée
  - **Contagiosité** : un cas pourrait contaminer en moyenne 2,2 sujets contacts (pour mémoire, un cas de rougeole peut contaminer 15 à 20 personnes...)
  - **Taux de létalité** : 3% (pour rappel SRAS : 10%)
  - **Période de contagiosité** : certaine pendant la phase symptomatique, incertitudes sur la phase asymptomatique
  - **Survie dans le milieu extérieur** : 3 heures sur des surfaces inertes sèches, plusieurs jours en milieu aqueux

## Les signes cliniques

- **Période d'incubation** : 5,2 jours en moyenne (maximum : 14 jours)
- **Symptômes d'infection respiratoire aiguë** : fièvre, toux, douleurs musculaires, difficultés respiratoires, fatigue ...
- 80% de formes mineures, gravité augmente avec l'âge
- **Cas les plus graves (5%)** : syndrome détresse respiratoire aigu
- Personnes plus à risque : personnes âgées, patients porteurs de maladie chronique
- **Âge moyen des patients** : 55 (+/- 13)
- **Enfants semblent épargnés par les formes graves**

## Diagnostic et traitement

- Diagnostic par analyse biologique sur prélèvement respiratoire : résultats en quelques heures, bientôt en 40 minutes
- Absence de traitement spécifique et de vaccin -> traitement symptomatique
- Pas de vaccin disponible actuellement : recherche en cours

## 2. Les principales mesures prises en France au 02/03/2020

### L'état développe actuellement 2 types d'actions :

#### Les actions qui concernent les personnes malades

- > Mobilisation des services sanitaires :
  - Conduite à tenir face à une suspicion de cas, gestion des cas contacts
  - Prise en charge des personnes infectées
- > Activation de 138 établissements de santé prêts à accueillir des patients
- > Augmentation des capacités de diagnostic biologique : 400 tests / jour à ce jour, plusieurs milliers de tests/ jour dès cette semaine

#### Des mesures préventives, mises en place pour freiner la propagation du virus sur le territoire

- > Voyages en Chine déconseillés sauf raison impérative
- > **Reporter tous les déplacements non essentiels dans les régions d'Emilie-Romagne, de Lombardie et de Vénétie en Italie, en Corée du Sud, en Iran et à Singapour**
- > Mesures dans le cadre du retour de zone d'exposition aux risques
- > Mesures de prévention générale

### Le rôle de la Métropole de Lyon :

La Métropole relaie les messages d'informations et les mesures de prévention élaborés par le ministère de la santé auprès de ses agents, des usagers, des associations et structures relevant de sa compétence.

#### 1. Envoi de mails et consignes (élaborées par la Direction santé PMI) :

- > par la direction santé PMI aux crèches, relais assistant.e.s maternel.le.s, direction petit enfance Ville de Lyon et Villeurbanne le 26/02 et le 03/03 et informations régulières aux chefs de service santé pour relais auprès des assistant.e.s maternel.le.s
- > par le pôle PA PH aux établissements PA PH sous responsabilité Métropole, SAAD, transport élèves handicapés le 27/02
- > par la DPPE aux structures gestionnaires de MECS, aux assistants familiaux, aux partenaires associatifs gestionnaires d'établissements le 28/02

#### 2. Présentation et diffusion du guide pratique coronavirus

- > aux directeurs de la Métropole le 25/02
- > aux directeurs de territoire (ou cadres représentant le territoire) le 27/02

3. **Élaboration d'un guide pratique « publics spécifiques » (personnes ayant un parcours migratoire récent) : présentation et consolidation du contenu le 28/02 avec les structures d'hébergement et d'accueil de ces publics (Idef, Forum, MEOMIE...)**
4. **Élaboration et diffusion des affiches d'information dans les lieux recevant du public** : en cours
5. **Élaboration d'affiches d'information pour les aires des gens du voyage** : 27/02
6. **État des lieux des stocks sur les territoires en équipement** (masques chirurgicaux, FFP 2, solution hydro-alcoolique) par la DGD : en cours de consolidation
7. **Commande de solution hydro-alcoolique** (flacon pompe 500 ml) et réception le 28/02 ou lundi à l'IDEF via la direction santé PMI
8. **Commande et réception de petite quantité de masques chirurgicaux** dès le 28/02 via la direction santé PMI
9. **Information** auprès
  - > des bailleurs sociaux, ABC HLM
  - > délégués service public des collègues
  - > centres sociaux, MJC
  - > Uriopps
  - > Handicap 69
  - > Associations VIFFIL, CIDFF

### **3. Fiches pratiques**

Ces actions sont destinées à participer à la limitation des risques pour les professionnels de contracter une maladie transmissible lors de la rencontre avec le public.

### 3.3 Prévention pour tous

#### **Pour tous :**

- > Se laver les mains en arrivant au travail et régulièrement
- > Tousser ou éternuer dans son coude
- > Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- > Utiliser des mouchoirs à usage unique

#### **Pour les agents rencontrant du public :**

- > Garder une distance de 1 mètre avec les usagers
- > Ne pas serrer la main
- > Lavage des mains toutes les heures :
  - avec du savon et de l'eau
  - pour les agents d'accueil et en cas de forte affluence : utilisation de solution hydro alcoolique (SHA)
- > Lavage des surfaces avec une solution désinfectante

#### **Si un usager se présente avec un syndrome grippal :**

- > Lui demander de mettre un masque chirurgical et de se laver les mains ou d'utiliser une solution SHA
- > L'interroger sur des voyages en zones d'exposition à risque dans les 14 jours précédents :
  - Si oui : cf. page 11
  - Si non : L'utilisateur conserve son masque (prévention des maladies transmissibles, grippe...)
- > L'agent :
  - lavage des mains après avoir traité la demande de l'utilisateur
  - lavage des surfaces avec une solution désinfectante

### 3.4 Situations spécifiques

#### **Cas d'un agent qui revient d'une zone d'exposition à risque**

**Zones concernées :** Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, Iran ou des régions d'Emilie-Romagne, de Lombardie et de Vénétie en Italie.

L'agent informe son responsable de sa situation.

L'agent peut travailler en l'absence de symptômes.

#### **Recommandations du ministère des solidarités et de la santé :**

- > Surveillez votre température 2 fois par jour
- > Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
- > Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- > Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...)
- > Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...)
- > Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)
- > Travailleurs/étudiants : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes
- > Les enfants, collégiens, lycéens peuvent être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée

#### **En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :**

- > Contactez rapidement le SAMU centre 15 en signalant votre voyage
- > Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital

Depuis le 29/02, seules les personnes ayant eu potentiellement une exposition dans une zone dite rouge restent confinées. La définition des zones est disponible sur les sites officiels gouvernementaux et évolue de jour en jour.

Protéger les collègues et les usagers en maintenant l'agent à domicile en confinement le temps de la période d'incubation (14 jours).

Privilégier le télétravail ponctuel pour les postes le permettant. Pour cela l'agent doit :

- Demander à son manager l'autorisation de poursuivre son travail à distance
- Contacter son MOI
- Donner son adresse mail perso
- Enregistrer le certificat envoyé par le MOI sur son ordinateur personnel
- Suivre les indications que le MOI peut donner à distance pour que l'agent puisse se connecter à distance et avoir accès à sa messagerie et au réseau (pas d'accès aux applicatifs)

Se signaler auprès de la médecine de prévention (04 78 63 47 15) ou sur mail :

[infos-coronavirus@grandlyon.com](mailto:infos-coronavirus@grandlyon.com)

Si l'agent n'était pas en télétravail, une convention de télétravail sera faite dans les meilleurs délais, signée par l'agent, le manager et la DRH.

Compte-tenu des mesures de précaution sanitaires demandées par le Ministère de la Santé, différentes options peuvent être prises par l'employeur : à titre conservatoire application des mesures de confinement et maintenir la position d'activité de l'agent. Le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 exonérant de la journée de carence ne concerne pas -pour l'instant – les agents publics.

En l'absence d'arrêt de maladie, la collectivité peut demander à une personne de rester chez elle pour des raisons sanitaires en s'appuyant sur les dernières recommandations nationales. Le médecin de prévention doit en être informé.

### **Autorisation spéciale d'absence**

Selon une note du 26/02 de la DGAFP, lorsque le télétravail n'est pas possible, la collectivité peut placer un agent en autorisation spéciale d'absence. Pour ce faire le manager informe le SRH de la situation particulière d'un agent (et envoi d'un mail sur infos-coronavirus@grandlyon.com). L'agent fournira les justificatifs (facture hôtel, billet avion/train, certificat médical délivré par un médecin habilité par l'ARS) d'un séjour en zone à risque dite rouge. Il restera en position d'activité, pas en maladie, maintien du traitement, et donc sans jour de carence. En revanche, l'agent ne percevra pas de ticket restaurant et son absence n'ouvrira pas de droits à RTT.

## **Cas d'un agent malade au travail ou d'un usager malade**

La personne présente des signes cliniques **d'infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre**,

**ET**

A voyagé ou séjourné **dans une zone d'exposition à risque** dans les **14 jours** précédant la date de début des signes cliniques

### **Conduite à tenir par la première personne informée :**

- Mettre un masque FFP 2
- Conserver une distance de 1 mètre par rapport à l'agent malade
- Informer le responsable
- Appeler le 15

### **Action par rapport à l'usager malade :**

- Port du masque chirurgical
- Isoler l'usager dans un bureau
- Lui demander de désinfecter les mains avec du SHA

Le responsable informe le service santé au travail de la Métropole (04 78 63 47 15 et [infos-coronavirus@grandlyon.com](mailto:infos-coronavirus@grandlyon.com)). Il demande à l'agent de recenser toutes les personnes avec laquelle il a été en contact dans son milieu professionnel.

**Pour les professionnels sur place** : attendre et suivre les recommandations du centre 15 et les interventions des équipes.

## 4. Les ressources

**Informations, points de situations et conseils sur le site du ministère de la santé**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-etmaladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>

**Questions – réponses sur le site du gouvernement**

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**Plateforme téléphonique nationale**

**Coronavirus 2019 n-Cov**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

Plateforme téléphonique d'information :  
**0800 130 000** (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,  
au retour de Chine, composez le 15



*Cette plateforme n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux*

*Service de santé au travail : 04 78 63 47 15 / [infos-coronavirus@grandlyon.com](mailto:infos-coronavirus@grandlyon.com)*